

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction  
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 16 novembre 2017 portant maintien dans un grade et un emploi d'officier  
commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ1732241A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article L.4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2001 portant nomination à un emploi d'officier au service d'information et de relations publiques des armées (gendarmerie) ;

Vu l'arrêté du 14 février 2003 portant maintien à un emploi d'officier servant au titre de l'article 98-1 du statut général des militaires à la direction générale de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2007 conférant un grade à une officière recrutée au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense et maintenue dans son emploi ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2010 portant maintien dans son emploi d'une officière commissionnée recrutée au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant affectation et maintien dans le grade d'un officier commissionné servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Mme Valérie Florent (NIGEND : 192312–NLS : 8035175–NID : 0008035175) est maintenue au grade de lieutenant-colonelle, en qualité d'officière commissionnée servant au titre de l'article L.4132-10 du code de la défense, dans son emploi de responsable de la stratégie de communication au sein de la direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale, pour une durée de 30 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

L'intéressée est rattachée au corps des officiers de gendarmerie.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général de division,  
adjoint au directeur des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale,*

E.-P. MOLOWA